



AIDA Section belge vous invite à une soirée d'étude

LE REGLEMENT EXTRAJUDICIAIRE DES LITIGES EN ASSURANCE

A l'occasion de sa soirée d'étude annuelle l'AIDA Section belge essaie à nouveau d'attirer l'attention sur les problématiques et tendances qui nous parviennent de l'Europe et de l'étranger. Cette année, les « Guidelines on Complaints Handling » de l'autorité de contrôle européenne EIOPA forment le point de départ pour une information et réflexion sur une formule de règlement des litiges qui de ces jours gagne fort en importance, à savoir le règlement extrajudiciaire des litiges.

Le rôle des divers acteurs impliqués se trouve également en Belgique au centre de l'intérêt du secteur et du législateur: y'aura-t-il une réorganisation du service ombudsman; comment se déroule la médiation en assurances; quel est le contenu que l'autorité de contrôle donne à la mission spécifique du contrôle des règles de conduite; quelle sera la place de l'assureur de protection juridique et de l'avocat dans un environnement redessiné de l'assistance judiciaire ?

**26 SEPTEMBRE 2013 DE 17 à 19.15 H
BRUXELLES, MAISON DE L'ASSURANCE (ASSURALIA)**

PROGRAMME

16h30	Accueil
17h00	Bienvenue Prof. Caroline Van Schoubroeck, présidente AIDA Section belge
17h10	Bref aperçu des différents systèmes Prof. Evelyne Terry, KU Leuven
17h40	Points de vue Le médiateur en assurances, Mme Dorothee Caustur, avocate Alterys et médiatrice agréée L'ombudsman des assurances, Mme Josette Van Elderen, Ombudsman L'assureur de protection juridique, M. Staf Daemen, CEO DAS L'autorité de contrôle, M. Luc Van Cauter, Coordinateur FSMA
18h40	Débat
19h15	Clôture

LIEU

Maison de l'Assurance (Assuralia), Square de Meeûs 29, 1000 Bruxelles.
Parking payant dans les environs. Métro : Trône.

INSCRIPTION AVANT VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013

Par remise du formulaire d'inscription joint par email à jean.rogge@ulb.ac.be.

Votre inscription est définitive après paiement du prix de participation au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention "26 septembre" et NOM et PRÉNOM participant(s):

- 30 euros pour personne physique
- 15 euros pour personne déjà membre de l'AJA, VJ ou Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap
- 150 euros pour groupement, cabinet d'avocats ou personne morale (avec un droit de participation pour deux personnes).

Le prix de participation comprend la cotisation de membre 2013 de l'AIDA Section belge.



AIDA Section belge

ETES-VOUS AUSSI UN “FAN” DE L’AIDA ?

L’ “**Association of Insurance Law - Association Internationale de Droit des Assurances**” - AIDA mondiale (www.aida.org.uk) coiffe une soixantaine de sections nationales et forme ainsi un réseau unique de juristes (avocats, magistrats, juristes d’entreprises et professeurs d’université), qui sont professionnellement impliqués dans l’étude et la pratique du droit de l’assurance. Au sein de cette organisation mondiale (qui organise tous les quatre ans un congrès) et de sa branche AIDA Europe, la Section belge joue un rôle actif.

Les prochaines années la Section belge veut encore renforcer sa présence dans le réseau par une implication étroite des membres des associations belges de juristes d’assurance AJA ,VJ et Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap dans les activités de l’AIDA. Ils sont tous, ensemble avec les membres présents et tous ceux qui souhaitent nouer des contacts internationaux et nationaux entre juristes d’assurance, invités à l’ AIDA-réunion scientifique (en principe annuelle), qui se tiendra le 26 septembre 2013. Cette réunion traitera le règlement extrajudiciaire des litiges en assurance.

La présidente actuelle de l’AIDA Section belge est le professeur Caroline Van Schoubroeck (KU Leuven). Ses prédécesseurs éminents sont feu le professeur Simon Fredericq (UGent) et les professeurs Marcel Fontaine (UCLouvain), Herman Cousy (KU Leuven) et Jean-Luc Fagnart (ULB). Les professeurs Bernard Dubuisson (UCLouvain) et Herman Cousy assument actuellement la fonction de vice-président. Le professeur Jean Rogge (ULB et HUBrussel) est le secrétaire général.

L’affiliation est ouverte à toute personne physique et à tout groupement, cabinet d’avocats et personne morale professionnellement actif dans le domaine des assurances en Belgique.

QUALITÉ DE MEMBRE 2013 PEUT ÊTRE ACQUISE PAR

Inscription à la soirée d’étude du 26 septembre 2013

ou en cas de non participation à la soirée d’étude:

Personne physique:

- Votre nom, prénom, adresse et fonction à transmettre par email à jean.rogge@ulb.ac.be.
- Paiement du montant de 30 euros ou 15 euros pour les membres AJA, VJ, Belgisch-Nederlands Verzekeringsrechtelijk Genootschap au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention “Cotisation 2013” + NOM et PRÉNOM.

Groupement, cabinet d’avocats ou personne morale:

- Nom groupement et adresse, ainsi que nom et prénom de la personne qui le représente à transmettre par email à jean.rogge@ulb.ac.be.
- Paiement du montant de 150 euros au compte BE63 2100 3794 2008 avec mention “Cotisation 2013” + NOM du groupement.